

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 29

Présents : 18

Représentés : 8

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 29/11/2018

Date d'affichage : 29/11/2018

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du mardi 04 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 04 décembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

**PRESENTS** : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR -

**POUVOIRS** : Élisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Patricia BERENGUIER à René LE VIAVANT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Valérie ROBIN à Eric MASSON / Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Malika OUAREZKI à Ernest DAL SOGLIO / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADE -

**ABSENTS** : Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN - Patricia PENCHENAT-

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Audrey TROIN

Il appartient au Conseil municipal de dénommer les rues, places publiques, etc... De même, le Maire tient de ses pouvoirs de police généraux le droit de contrôler les dénominations de toutes les voies y compris privées.

Il convient de dénommer des parkings dont les noms sont absents ; les propositions sont les suivantes :

- parking des bus à côté du collège Gérard Philipe :  
**parking Gérard PHILIPPE,**
- parking à Cogolin-Plage devant la Mairie Annexe :  
**parking Michel BERTIN,**
- parking à côté du stade :  
**parking du Stade**

conformément aux plans ci-après.

**N° 2018/111**

**DENOMINATION DE PARKINGS**

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le **10 DEC. 2018** N° 2018/1378

ID : 083-218300424-20181204-2018\_\_111-DE

CM 04/12/2018

N° 2018/111

**DENOMINATION DE PARKINGS**

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ces dénominations.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'entériner les dénominations ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITÉ - 24 POUR - 1 CONTRE** (Pascal CORDÉ) - **1 ABSTENTION** (Frédéric LACOUR)

Le Maire,



Marc Étienne LANSADÉ